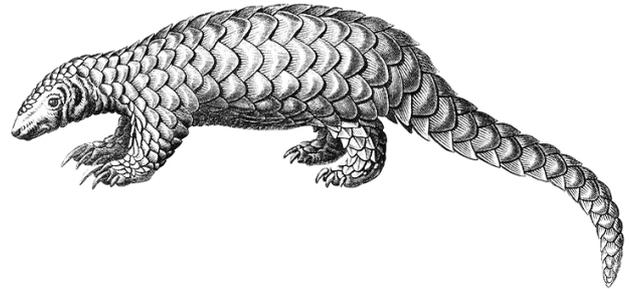




Echo du Bochaîne – avril 2020



chauve-souris



vecteurs possibles

pangolin

Confinement depuis déjà trois semaines

Les décisions prises par le gouvernement sont-elles bien comprises ?

Aujourd'hui, après trois semaines de confinement « général », nul ne sait ce qui attend demain nos populations.

Nombre d'entre nous avons cessé d'écouter les informations qui sont développées « en continu », annonçant une catastrophe dont on ne mesure pas encore toute l'étendue.

La tendance, c'est facile, consiste à dire : « ne polémiquons pas, vivons au jour le jour, en croisant les doigts ».

En réalité, la succession de décisions à l'emporte-pièce a de quoi surprendre.

On a trop entendu des experts nombreux, et bardés de diplômes, annoncer une simple grippe, pour se rétracter peu après, et aujourd'hui, la seule façon de limiter la surcharge pesant sur le personnel soignant lourdement impacté, a conduit à décider d'un confinement général de toute la population, en attendant que la situation s'améliore.

Sauf miracle, la seule façon de sortir de cette pandémie sera de disposer d'un vaccin approprié. Dans plusieurs mois....

D'ici là, autoriser un dé-confinement progressif, ciblé à telle ou telle région, ou à tel ou tel citoyen, en fonction de sa tension artérielle, constituera un pis aller, puisque les personnes non porteuses d'anticorps seront susceptibles d'être contaminées par un chanceux, porteur du virus, mais qui lui, a échappé à la maladie.

Pour notre collectivité, une soirée critique était celle du 15 mars dernier, dépouillement d'un premier tour d'élection municipale, au score serré. Comme étaient "serrés" les spectateurs qui ont assisté au comptage des voix, malgré la consigne, au risque qu'un seul d'entre eux porteur sans le savoir du virus, en fasse bénéficier tous ses voisins...

La meilleure nouvelle pour la commune est de constater que trois semaines plus tard personne n'a contaminé personne.....OUF !

Nous avons recensé 130 bulletins de vote, pour une liste électorale comportant 146 inscrits.

On peut s'interroger sur la performance de la procédure du vote par procuration. Un électeur ne pouvant se déplacer le jour du vote et souhaitant donner procuration à une personne de confiance, doit se livrer à une gymnastique particulièrement élaborée : visite dans une gendarmerie, ou dans un commissariat de police, voire dans un Tribunal d'Instance.

Le document produit va ensuite laborieusement voyager jusqu'à la Mairie de destination, au moyen d'une Lettre Recommandée avec Accusé de Réception (LRAR), qui doit théoriquement être remise en 24 heures au destinataire.

Sur 17 procurations attendues, 12 sont arrivées en temps voulu, certaines après huit jours de voyage. Trois autres sont arrivées le lundi 16, dommage pour les personnes qui avaient, en région parisienne, rendu visite à un commissariat qui a une première fois envoyé le document non pas à notre Mairie, mais à une Mairie d'un autre Département, puis une deuxième fois, qui a posté le mercredi 11 mars une demande déposée le 8 mars précédent.

Une quatrième est arrivée le mardi 17. La demande, faite à Voiron le 10 mars, aurait été amenée à la Mairie de la commune par un marathonien amateur, elle serait arrivée dès le lendemain.

Enfin, une dernière, émise à Saint-Ismier, n'est jamais arrivée jusqu'ici aujourd'hui. Qui sait, elle parviendra peut-être bientôt....Avant le prochain tour....

La Mairie peut parfois récupérer « in extremis » des attestations pour le cas où, le samedi à l'heure du passage du facteur, le document attendu n'est pas arrivé.

Nous avons pu ainsi récupérer dans la journée du 15 mars. deux attestations (sur les 4 dont la Mairie avait connaissance), envoyées en Mairie par courrier électronique, ignorant l'existence de la procuration établie à Voiron, nous n'avons pas pu obtenir sa validation.

Une démarche sera entreprise (par le biais de l'Association des Maires de France) pour essayer d'obtenir un nouveau mode de vote par procuration (privilegiant la transmission électronique), qui est d'une importance non négligeable dans une commune d'une centaine d'électeurs ou un peu plus.

Aujourd'hui, le flou le plus complet règne encore sur la suite des élections municipales. Des informations très contradictoires ont circulé. Il faut attendre la fin du mois de Mai pour savoir ce que seront les règles électorales fixées pour le second tour de piste.

Interdiction des feux sur tout le territoire du département

Par décision du préfet, en date du 17 Mars dernier, aucun haut-alpin n'est autorisé à faire du feu pour quelque raison que ce soit (l'arrêté est affiché en mairie et sur chacun des panneaux d'affichage de la commune).

Ceci est une décision prise pour une durée indéterminée (jusqu'à nouvel ordre dit Madame La Préfète), pour ne pas risquer de devoir monopoliser les services de secours dans une période où leurs interventions en relation avec le Covid-19 sont -on le comprend- tout à fait prioritaires.

Pont de Baumugnes : nouvel épisode

Un beau matin, suite à de très fortes pluies, notre technicien, se rendant à son travail a jugé utile de regarder la situation de la route reliant la D1075 au hameau de Baumugnes. Il s'agit bien entendu de l'accès situé à 2 km du centre-bourg, par le Pont que certains appellent « Le Pont Vert » pour le différencier du « Pont Bleu », qui est celui reliant Baumugne au village par la route de la Croix du Chambon. Par chance, il a aperçu, au niveau de la rive gauche du Buëch, un affaissement énorme de la chaussée du Pont, et a choisi d'aller, à pied voir de quoi il s'agissait.

Les photos montrent assez bien le dégât subi, et l'impossibilité à utiliser cet accès jusqu'à ce qu'il soit réparé.



Il faut savoir que les spécialistes de l'eau, nombreux en 05, sont convaincus que le Pont constitue une gêne prononcée pour le Grand Buëch, et que son démontage devrait être envisagé.

Quant on connaît l'histoire de notre commune, et les difficultés qu'ont eu les habitants à installer ce pont, il y aura bientôt cent ans, on se demande sur quelle planète nous allons devoir vivre.

Une solution qui probablement aurait l'aval de tout le monde consisterait à installer un Pont de 40 mètres de tablier (il en fait un peu moins de 20) de sorte que le Buëch ne soit pas contraint par l'effet d'entonnement du Pont actuel. Mais un tel ouvrage ne coûte pas comme certains l'ont affirmé, 80.000 Euros, à ce prix là, l'opération aurait été prise en considération. Mais c'est hélas bien plus : on ne pose pas un pont sans une succession d'études géotechniques de longue durée, qui vont déboucher sur des travaux coûteux, dans une rivière où la police de l'eau veille aux petits poissons avec soin.

C'est pourquoi, seule une réparation du Pont détérioré peut s'envisager, le plus rapidement possible, pour rétablir ce second accès à Baumugnes, qui se justifie pour deux raisons.

Le premier accès, par la VC101, l'ancienne route, est dangereux, des chutes de cailloux, voire de blocs de rochers se sont déjà produites, et la sécurisation de cette route nécessitera des travaux coûteux et compliqués.

Il faudra aussi aménager sur cette route des zones de croisement. On pouvait faire que deux charrettes tirées par un cheval s'y croisent. Pour deux 4X4, ou deux camions, cela peut conduire à une chute dans les zones ravinées, et il y en a.

La deuxième raison, est liée aux interventions des services de secours, notamment en cas d'Incendie. Le délai d'intervention est de plusieurs dizaines de minutes, depuis le Centre de Secours. En cas d'urgence quelques minutes gagnées par un camion de pompiers peut permettre de stopper un incendie avant que toute une construction soit détruite.

Donc, sauf si une solution miracle sort d'un chapeau, la réparation du Pont de Baumugnes est une nécessité.

Vous savez que les travaux sont retardés, en raison de la décision prise de stopper les activités non essentielles. La réparation de ce pont en fait bien évidemment partie.

La Mairie en période de confinement

Pour la commune, la décision a été prise de ne pas exiger la présence de Madame Barthélemy aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat. Elle accède à distance, comme le Maire, à l'ensemble de la correspondance électronique, et assume avec lui les réponses qui doivent être faites sans attendre.

C'est une procédure dite de « Télétravail » qui est appliquée dans les services du département qui ne sont joignables que par courriel, ou seulement en cas d'extrême urgence, par appel à un numéro dédié.

**En cas d'urgence, ou seulement de besoin, le Maire est joignable à tout moment sur son portable au
06 86 04 03 33**

La première difficulté des habitants passe par les approvisionnements alimentaires indispensables.

Dès le 18 mars, nous avons informé tous les habitants de l'éventualité d'utiliser un service de taxi qui aurait récupéré et livré directement les commandes des clients passées par téléphone ou par Internet aux magasins de Veynes.

Pour des raisons liées aux conditions de règlement des commandes, cette possibilité n'a pas pu être mise en place, car les commerçants ont eu des réticences à être réglés après avoir livré les commandes. La seule démarche acceptable était celle qui est en vigueur avec les « Drive », ces services à la clientèle qui permettent de récupérer une commande que l'on a passée et réglée par Internet, avant de se présenter pour en prendre possession.

Plusieurs habitants ont proposé leur service aux personnes qui pour diverses raisons ne souhaitaient pas aller faire leurs achats de première nécessité eux-mêmes.

C'est une proposition de bon sens, et chacun d'entre nous qui va faire quelques achats, revient en général avec quelques courses qu'il a faites pour un voisin.

Il faut tout de même se rappeler que toute manipulation par des intervenants successifs, d'un produit prélevé dans un magasin, peut induire une transmission virale.

Comme il semble bien que personne ne sait exactement comment le virus peut se transmettre, sinon peut-être par les postillons que l'on émet chaque fois que l'on prononce une parole, il faut bien se dire que la manutention d'une nourriture par des intermédiaires de bonne volonté peut être dangereuse.

Il convient donc pour les personnes qui veulent aider, qu'elles soient munies de tous les dispositifs susceptibles de réduire le risque de contamination, gants, masques, et autre solution de gel hydroalcoolique.

Cela dit, pour tous les approvisionnements de médicaments, il va de soi que la Mairie est séance tenante disponible pour se rendre dans une pharmacie chercher les médicaments indispensables à ceux qui lui en feront la demande.

Enfin, la Mairie a imprimé de nombreux documents vierges qui permettent aux habitants désireux de se déplacer, de remplir leur attestation, laquelle doit être remplie pour chaque sortie. Là encore, il suffit à chacun d'appeler le Maire s'il est en manque de formulaires d'attestation dérogatoire.

De nouvelles procédures sont en cours de mise en place, mettant en jeu l'usage d'un smartphone, selon des process qui peuvent se heurter aux réticences de certains..... Affaire à suivre.... Mais rassurez vous les attestations "papier" que vous connaissez bien désormais sont maintenues.

Gîte communal et salle polyvalente :

Compte-tenu des circonstances, les réservations du gîte et de la salle polyvalente sont annulées pour toute la période de confinement.

Chaque usage de ces locaux nécessiterait que l'ensemble du matériel, et les éléments mobiliers soient désinfectés après le passage de chaque utilisateur, une tâche qui ne peut pas être assurée par les personnes chargées de l'accueil en période normale .

Coupes affouagères

A la demande du responsable ONF, Monsieur GRUIT, il est précisé que l'accès à la zone d'affouage et la coupe du bois sur cette coupe affouagère sont actuellement strictement interdits.